



## Effectifs, Fiscalité, mobilité :

# Droits rabottés, agents « entubés » ?



Traditionnellement, se réunit au mois de janvier le Comité technique sur les effectifs (point 1).  
Trois autres points étaient à l'ordre du jour : évolution de services, restructurations et lignes directrices de gestion (LDG) mobilité !



## Retraite : postes SURV déjà en péril ! Le cas du CIFAD !

Le 21 janvier, suite aux différentes déclarations liminaires qui reprenaient dans leur ensemble ce point d'actualité, les discussions ont débuté sur les retraites.

**La DG nous a annoncé qu'un courrier a bien été préparé** (en attente de la signature du sieur Dussopt) dans lequel serait confirmé que :

- tous les douaniers en Surv continueront à pouvoir bénéficier d'un départ anticipé, et l'administration continuerait de surcotiser pour ce départ anticipé (aucun élément en revanche à propos de la surcotisation des agents...) ;
- le futur régime prendrait en compte l'ensemble des primes hors NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour tous les douaniers ;
- le principe de la suppression de la dégressivité pour tous les agents y serait réaffirmé ;
- la durée minimum de 27 ans (en discontinu) sera bien mise en place.
- la prise en compte de la pénibilité sera faite à tous les agents de la fonction publique remplissant les conditions (draconiennes).

**Espérons que ce courrier du Ministre ne jouera pas trop longtemps les Arlésiennes** : nous ne l'avons toujours pas reçu à ce jour, entretenant un peu plus les inquiétudes de tous les agents...

**SOLIDAIRES a relevé que le périmètre des services SU est déjà en danger**, citant l'exemple du CIFAD (Centre interministériel de Formation Anti Drogue) perdant d'ici 2021 son statut SU.

**La DG est dans l'incapacité de nous répondre, même une semaine après**, lors de la reconvoque du 29 janvier !

Et on se doute pourquoi : le cas CIFAD fera jurisprudence pour toute la SU !



## Effectifs, missions, restructurations : la déroba ?

**En dehors de la hausse « fulgurante » des effectifs en Douane pour 2020 (+1 ETPT...), l'étude du Plafond Autorisé d'Emploi (PAE) a permis de mettre en lumière plusieurs points inquiétants pour l'avenir de notre administration :**

- Des directions régionales (DR) en danger avec une taille réduite à peau de chagrin : les DR de Clermont, Poitiers ou encore d'Aix voient leurs effectifs de référence se réduire encore (fortement pour certaines) et ne semblent pas promises à un long avenir...

- l'annonce de -80 ETPT (emplois équivalent temps plein travaillé) au titre de la dématérialisation via CIEL (Contributions Indirectes En Ligne) : SOLIDAIRES a dû insister pour finalement apprendre qu'en fait, il y aura également -40 ETPT CIEL en 2021 ! Le tout sans qu'aucune étude d'impact n'ait été faite sur ce sujet ! En réponse à notre argumentation, la DG s'est engagée à produire une étude d'impact dès lors que des suppressions d'emplois étaient justifiées par le déploiement de process de dématérialisation. Elle a précisé qu'on rendait des emplois sur les effets de la dématérialisation mais que pour autant on pouvait réabonder les missions, notamment CI, sur d'autres items comme le contrôle...

- les +41 ETPT de la DG après « s'être comptés » semblent bien anecdotiques à côté de tout ça...

## Les emplois Brexit ou comment restructurer des agents qui ne sont même pas encore titularisés...

Lors de la première séance de ce CTR, un GT local est mis en place pour proposer aux 43 stagiaires « Brexit » des bureaux de Calais et Dunkerque une liste de postes de reclassement (un second amphi blanc en moins bien), pas forcément dans les Hauts-de-France...

Notre proposition de mise à disposition (MAD) des agents voulant rester sur place en attendant le Brexit, en leur laissant la possibilité de s'installer définitivement dans la région, n'a pas recueilli l'aval de la DG et de certaines organisations syndicales (OS).

La DG a décidé de reprendre la main sur ce dossier en revisitant le calendrier (annulation des réunions initialement prévues), et en organisant un nouveau GT (le 7 février à Lille), présidé par J.M. Thillier, avec la présence de représentants de la sous-direction RH, ainsi que des représentants syndicaux locaux et nationaux de toutes les OS. La liste initiale a par ailleurs été complétée par l'ajout de 7 postes sur la DR de Lille pour garder dans les Hauts-de-France un maximum des agents qui veulent y rester.

Par ailleurs, elle leur a envoyé personnellement un courriel pour leur donner le nouveau calendrier et leur préciser tout ce à quoi ils auraient droit (prise en charge des frais de déménagement, accompagnement social).

## Les débats ont ensuite porté sur la « création » de deux nouveaux services (point 2). Mais qu'on ne s'y trompe pas, il s'agit bien de restructurations, pas trop cachées pour le coup...

### Le SNRP (Service National des Réglementations Particulières)

Ce nouveau service sera le résultat de la fusion entre 2 services d'Ile-de-France :

- le SNRO (Service National des Réseaux d'Oléoducs)
- et le SFEEAFT (service des fiscalités énergétiques, environnementales et des aides à la filière tabac).

À savoir que ce service aura aussi des compétences régionales.

### Le SND2R (Service National Douanier de remboursement et de délivrance de renseignements tarifaires contraignants)

Après le flop de la taxe poids lourds (TPL), l'annonce du transfert de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR) à la DGFIP et la forte mobilisation des agents qui en a résulté, il fallait sauver le soldat Metz.

Pour y parvenir, 2 services vont être sacrifiés : le service des renseignements tarifaires contraignants (RTC) de la DG et le service de remboursement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les véhicules non nationaux de Lesquin.

Pour compléter ce service hétéroclite, la DG a décidé de lui confier également une nouvelle mission : le remboursement du gazole non routier pour les engins de déneigement...

Le tout se mettra en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Sur le transfert des fiscalités, rien de bien nouveau n'a été annoncé.

La DG a à nouveau précisé que quoi qu'il arrive le recouvrement était perdu, en revanche il y a une vraie stratégie à mener, taxe par taxe dans la répartition des compétences (assiette, contrôles).

Suite à l'interrogation de SOLIDAIRES sur le sens du projet qu'elle entendait mener pour la Douane, elle a précisé que pour elle la Douane ne devait pas être que l'administration de la frontière.

Elle a confirmé son intention d'engager un cycle de concertation sur les missions et l'organisation des services, en précisant sur le fait qu'on ne fera pas l'économie de cet exercice, qui devra lui aussi se caler dans le calendrier du premier semestre 2020.



## Lignes Directrices de Gestion (LDG) mobilité : moult reculades !

Du mieux, ou plutôt du moins pire, par rapport aux précédents GT... Mais une issue catastrophique !

### **Un cadre**

#### **attentatoire :**

Fin du droit de regard de la représentation élue du personnel, via la disparition des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

### **Une mouture finale (point 4) de LDG corrigée sur divers points :**

- stagiaires actuels exemptés de l'obligation de résidence de 2 ans,
- durées minimales rabaissées,
- durées maximales réhaussées,
- instauration d'une priorité pour rapprochement d'enfant,
- abondement de points pour ancienneté).

**Des restrictions qui demeurent :** fin des inscriptions hors-période, fin des radiations...

**Des discriminations qui apparaissent :** bonification pour « postes peu attractifs » sans fourniture de critère d'éligibilité...

**Avec l'aval d'un syndicat :** l'USD-FO ! Trahissant par là-même l'engagement pris la veille en réunion intersyndicale.